

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.152

Contrat de ville : appel à manifestation d'intérêt sur les enjeux Alimentation, santé, bien-être, environnement

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025
Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **62**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.152

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONTRAT DE VILLE : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SUR LES ENJEUX
ALIMENTATION, SANTÉ, BIEN-ÊTRE, ENVIRONNEMENT**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 2 Sécurité alimentaire et agriculture durable : l'appel manifestation d'intérêt (AMI) vise améliorer la qualité alimentaire des publics visés

ODD 3 Santé et bien-être : l'AMI porte sur la sensibilisation aux impacts d'une alimentation de qualité sur la santé et le bien-être. Il favorise aussi l'activité physique comme pilier du bien-être au quotidien.

ODD 5 Egalité entre les femmes et les hommes : l'AMI impose la participation des femmes et des hommes aux animations

ODD 10 Réduction des Inégalités : l'AMI cible les ménages fragiles du territoire et en priorité ceux des quartiers prioritaires

Le contrat de ville 2024-2030 comporte un enjeu sur les transitions écologiques dans les quartiers prioritaires décliné sur plusieurs axes dont l'accès à une alimentation de qualité, à la santé et au bien-être. Cet enjeu a été précédé en 2022 par la Fabrique Prospective réalisée avec l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) « Pour une alimentation durable et de qualité sur le quartier de Basseau-Grande Garenne ».

Conformément à la compétence de GrandAngoulême en matière de santé, a été lancé le dispositif Paniers Jeunes Pousses avec en 2025, la mise en place d'accompagnements adaptés pour les femmes enceintes des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, GrandAngoulême dispose d'un projet agricole et alimentaire territorial durable (PAATD) dont un des axes est l'éducation alimentaire.

Afin de favoriser l'émergence de projets qui reprennent ces orientations à la croisée de 3 politiques communautaires, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Alimentation, santé, environnement » a ainsi été défini.

Il porte sur 2 axes : l'éducation à une alimentation de qualité et l'accès à des aliments sains.

3 dimensions doivent être prises en compte dans les actions proposées :

- le rapport à l'environnement naturel ;
- les changements de comportement de consommation ;
- une attention aux stéréotypes de genre sur les actions Alimentation, Santé, Environnement.

Il s'adresse à tous les ménages en situation de précarité dont les habitants des 5 quartiers prioritaires avec une attention aux familles monoparentales et les étudiants. Il est demandé un repérage d'un public non connu des dispositifs d'aide alimentaire notamment les personnes seules et les personnes âgées.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- ✓ pour les projets en quartiers prioritaires : une subvention annuelle d'un montant maximum de 15 000 € sur la base des budgets prévisionnels présentés.
- ✓ pour les autres publics : le montant de la subvention sera déterminée au regard des budgets disponibles.

Le soutien financier de GrandAngoulême n'exclut pas la recherche d'autres financements, notamment au titre du contrat de ville et des appels à projets de type « Mieux manger pour tous ».

L'AMI se déroule en 2 temps : le dépôt des dossiers de candidature en novembre 2025. Une décision du comité de suivi interne à GrandAngoulême interviendra en décembre 2025 pour retenir 4 candidatures, dont 3 en politique de la ville. Les critères de sélection sont :

- respect absolu des dates,
- précision des besoins identifiés,
- valeur du plan d'actions proposé sur 3 ans au regard de l'adéquation aux besoins, de la prise en compte des publics cibles de l'AMI, du respect des axes et dimensions de l'AMI et de la cohérence des objectifs généraux.
- pertinence de la mission de coordination, de son organisation et compétences des intervenants.

Le comité de suivi est composé à minima :

- des vice-présidentes en charge de la politique de la ville, de la résilience alimentaire, de l'enseignement supérieur,
- des conseillers communautaires en charge de la santé et de l'enseignement supérieur,
- d'un conseiller ou d'une conseillère communautaire représentant chacune des 3 communes relevant du contrat de ville,
- de la direction cohésion sociale et du directeur général à la cohésion territoriale et appui aux communes,
- de la direction résilience alimentaire-agriculture
- des techniciens en charge des actions politique de la ville, alimentation, santé, politique sportive et l'enseignement supérieur.

Les candidats retenus déposeront leurs dossiers définitifs en février 2026. Le conventionnement interviendra à la suite.

L'AMI comporte un volet obligatoire d'évaluation soutenu par une prestation externe tout au long des 3 années de sa durée, avec le soutien financier de la préfecture. Le comité de suivi veillera à la mise en œuvre de ce volet tout au long de la durée de l'AMI.

Je vous propose :

D'APPROUVER le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Alimentation, santé, environnement » ci-joint.

D'APPROUVER la mise en place d'un comité de suivi dont la composition est mentionnée ci-dessus, chargé de la sélection des candidats et du suivi de l'AMI.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« ALIMENTATION, SANTE, ENVIRONNEMENT »

Règlement et calendrier

GrandAngoulême a décidé le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Alimentation, santé, environnement » dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 et de son Projet Agricole et Alimentation Territorial Durable.

Objectif :

Aider la mise en place d'une action durable sur les enjeux de l'alimentation quotidienne, l'éducation à une alimentation de qualité, les incidences de l'alimentation sur la santé globale, le bien-être au quotidien dans son quartier, sa commune.

Cet objectif s'inscrit dans plusieurs programmes et cadres contractuels qui constituent le contexte de référence de l'AMI :

- l'enjeu Transitions du contrat de ville 2024-2030 ;
 - *le plan d'action de la Fabrique Prospective défini avec l'ANCT sur le quartier de Basseau-Grande Garenne en 2021* ;
 - le Projet Agricole et Alimentaire Territorial Durable de GrandAngoulême et l'action « Bien Manger à l'école » ;
 - à l'appui des dispositifs communautaires en faveur de la santé et du bien-être : « Paniers Jeunes Pousses », Maison Sports Santé, Promotion de la santé environnementale pour la petite enfance, Forum Sports, Santé, Environnement ;
 - les cités éducatives et les programmes de réussite éducative en direction des enfants, des jeunes et des familles ;
 - les Ateliers Santé Ville.

Contenu :

2 axes issus du plan d'action de la Fabrique Prospective :

- Education à une alimentation de qualité ;
 - Accès à des aliments sains

3 dimensions à prendre en compte :

- le rapport à l'environnement naturel ;
 - les changements de comportement de consommation ;
 - lutte contre les stéréotypes de genre sur les actions Alimentation, Santé, Environnement

Axe 1 : Education à la santé alimentaire :

- Promouvoir la diversité alimentaire dans les repas des ménages ;
 - Accroître les connaissances sur les qualités nutritionnelles des aliments pour guider les achats alimentaires des ménages ;
 - Déployer une sensibilisation aux impacts de l'alimentation sur la santé.

- ✖ Promouvoir les autres dimensions de la santé au quotidien et notamment l'activité physique et la pratique d'un sport.

Axe 2 : Accès à des aliments sains.

- ✖ Proposer des actions concrètes pour faire bénéficier les ménages de produits frais, de produits biologiques, d'aliments non transformés.
- ✖ Favoriser la consommation durable de produits alimentaires de qualité.

Les 3 dimensions :

1- Enrichir le rapport à l'environnement naturel :

- ✖ Proposer des sorties Nature, des visites de jardins, de sites naturels (forêts, mares, ...) d'exploitations agricoles... Mettre en place des actions de découverte et de connaissances des ressources naturelles : expos, rencontres avec des experts, ...
- ✖ Encourager le fleurissement et les plantations sur les balcons ; des marchés et troc de graines et de plantes, des ateliers de jardinage...
- ✖ Développer les dynamiques autour des jardins partagés ou solidaires du quartier, de potagers et vergers.

2- Déconstruire les stéréotypes de genre liés à l'alimentation et les pratiques culinaires :

- ✖ à travers la mixité des publics dans les actions (les 2 parents pour les couples, les garçons et les filles pour les enfants)
- ✖ à travers des questionnements sur l'organisation domestique au sein de la famille, le partage des tâches, l'articulation des temps de vie, l'économie domestique, ...

3- Favoriser le changement dans les comportements de consommation :

- ✖ Sensibilisation aux enjeux de la consommation.
- ✖ Consommation, gaspillage et tri des déchets : un défi collectif ! Proscrire les produits à usage unique, promouvoir contenants et ustensiles jetables, limiter les emballages...
- ✖ Valorisation des pratiques du ré-emploi, de la seconde main, de la réparation, du faire soi-même...

Les publics :

Tous les ménages, tous âges, d'une personne ou en couple, avec ou sans enfants. Les familles monoparentales seront à considérer avec une attention particulière.

Le plan d'action devra développer des modalités de repérage en direction d'un public non connu des distributions, des aides du CCAS. Cette attention devra s'attacher plus particulièrement aux personnes seules et aux personnes âgées.

Territoires visés :

- les 5 QPV
- 1 projet hors QPV

Durée : 3 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Engagement GrandAngoulême :

- ❖ Des ressources : dans le domaine agricole (exploitations à visiter, rencontres et visites de productions locales, ...), environnemental (visites découvertes biodiversité). Des visites d'équipements communautaires : centre de tri Atrion, Plan B, Maison sport santé
- ❖ La mobilisation des ressources scientifiques de l'Espace Mendès France
- ❖ Un répertoire d'outils disponibles localement pour aborder les questions de transitions écologiques ;
- ❖ Des informations sur des appels à projets pouvant abonder le financement de l'AMI (exemple : Mieux Manger Pour Tous) et/ou un appui technique à une réponse collective à des appels à projets.
- ❖ Une prestation pour définir les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de chaque étape du plan d'actions.
- ❖ Un suivi avec des points d'étape à 3 mois après le démarrage du projet, à 6 mois et une réunion de bilan à 12 mois où le coordonnateur présentera les réalisations et les résultats atteints.

Montant financier :

Pour les projets en quartiers prioritaires : une subvention annuelle d'un montant maximum de 15 000 €.

Pour les projets hors QPV : le montant de la subvention sera déterminée au regard des projets des candidats.

Le soutien financier de GrandAngoulême n'exclut pas la recherche d'autres financements, notamment au titre du contrat de ville et des appels à projets de type « Mieux manger pour tous ».

Evaluation : elle sera réalisée en externe par un prestataire qui accompagnera les répondants dans le montage de la grille d'évaluation de leur action.

Qui peut répondre ?

Toute structure associative ou groupement de partenaires en capacité de coordonner un plan d'action sur 3 ans répondant aux objectifs de l'AMI en direction des publics visés et sur les territoires concernés, et réunissant les compétences requises en matière d'alimentation et de connaissances environnementales.

Répondre à l'AMI :

Les structures qui s'engagent à travailler une candidature informeront de leur intention la direction de la cohésion sociale de GrandAngoulême avant le 1^{er} novembre 2025, par mail : dircohesionsociale@grandangouleme.fr

Etape 1 : Déclaration d'intérêt

Les candidats déposeront une note d'intérêt pour cet AMI avec les éléments suivants :

- Besoins identifiés sur le quartier justifiant de déployer une action durable Alimentation - Education à la santé – Contribution à la santé et au bien-être.
- Une description des atouts du quartier qui constitueront des leviers pour cette action. Un tableau Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces peut être utilisé.
- Les grandes lignes du plan d'actions envisagé posant les objectifs généraux en réponse aux 2 axes et 3 dimensions de l'AMI. Une indication des publics visés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

- Les compétences de tous les intervenants prévus, y compris prestataires rémunérés ou partenaires.
- Un budget prévisionnel.
- Une lettre d'engagement à suivre la séance sur l'évaluation d'un projet pour tous les intervenants.

Etape 2 : sélection des candidatures

GrandAngoulême réunira un comité de suivi pour retenir au maximum 3 projets en QPV et un projet 1 hors QPV.

La sélection s'effectue sur une grille de 100 points. Les critères seront :

- Respect absolu des dates (critère éliminatoire)
- Précision des besoins identifiés. 30 points
- Valeur du plan d'actions proposé sur 3 ans au regard de l'adéquation aux besoins, de la prise en compte des publics cibles de l'AMI, du respect des axes et dimensions de l'AMI et de la cohérence des objectifs généraux. 40 points
- Pertinence de la mission de coordination, de son organisation et compétences des intervenants. 15 points
- Pertinence et cohérence du budget et des différents postes de dépense au regard du projet exposé. 15 points.

Etape 3 : séquence évaluation

Les candidats sélectionnés prépareront avec un prestataire de GA, l'évaluation de leur projet. A l'issue de cette séquence, les candidats déposeront leur dossier final.

Chaque candidat participera à une séance de travail collective. Il bénéficiera ensuite d'un accompagnement personnalisé équivalent à 1 jour consultant : définition des résultats attendus, des indicateurs d'atteinte de ces résultats et les indicateurs de réussite de la stratégie globale. Un suivi d'une famille-test ou d'un groupe-test devra être inclus dans le dispositif d'évaluation.

Tout au long des 3 ans de l'AMI, chaque candidat retenu, bénéficiera d'un équivalent de 1 jour consultant comme appui sur les bilans annuels et le bilan final.

Etape 4 : le dossier final

Il comportera :

- 1) Une présentation détaillée du plan d'action global répondant aux besoins identifiés.
- 2) Les étapes de mise en œuvre du plan avec les objectifs intermédiaires et les moyens mobilisés. Les ressources proposées par GA qui pourraient être mobilisées devront être indiquées.
- 3) Une présentation détaillée des démarches d'identification et de mobilisation des publics visés dont les publics signalés dans l'AMI
- 4) Un planning des actions menées en année 1 et des actions prévisionnelles pour les années 2 et 3.
- 5) Les indicateurs d'atteinte des objectifs et de réussite de l'action. Le suivi par famille ou groupe test.
- 6) Un budget prévisionnel global et un budget annuel sur 3 ans. Les frais de salaires, les prestations et les achats feront l'objet d'une note détaillée.

Calendrier récapitulatif :

30 septembre – conseil communautaire <small>Accusé de réception Ministère de l'Intérieur</small> <small>016-200071827-20250930-2025_09_152-DE</small> <small>Accusé certifié exécutoire</small>	Délibération de validation du règlement de l'AMI dont : <ul style="list-style-type: none"> - Contenu et publics - Conditions financières - Choix des candidats délégués à un comité de suivi
<small>Réception par le préfet : 06/10/2025</small> <small>Publication : 06/10/2025</small>	

2 octobre 2025 – 13h30	Lancement AMI : réunion avec les acteurs locaux
28 novembre 2025	Date de dépôt des candidatures
Avant le 18 décembre 2025	Session collective – Evaluer un projet, principes et méthodes
décembre 2025	<i>Selon le besoin, dépôt des demandes de subvention préfecture Dauphin</i>
16 décembre	<i>Réunion d'instruction technique des candidatures</i>
19 décembre 2025- 16h	Comité de suivi : sélection de 3/4 candidatures pour finalisation.
Avant le 16 janvier 2026.	2 sessions de travail par projet pour définir la grille d'évaluation – à caler par chaque structure
13 février 2026	Dépôt du dossier final. Ajustement technique si nécessaire
Mars 2026	Conventionnement des projets
Décembre 2026 /Janvier 2027	Bilan année 1 avec appui prestataire
Décembre 2027 /janvier 2028	Bilan année 2 avec appui prestataire
Décembre 2029 / Janvier 2030	Bilan année 3 avec appui prestataire

Pour toute information :

- Anne DEFRENNE, service Politique ville et médiation sociale – 05 45 38 89 62 / 06 20 73 97 56 / a.defrenne@grandangouleme.fr
- Flora QUARANTIN, coordonnatrice du Projet Alimentaire Territorial, direction Résilience alimentaire - 05 45 93 08 36 – f.quarantin@grandangouleme.fr - *absente les mercredis*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025